

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE
Séance du 24 Septembre 2024

Convocation : 17/09/2024

<p>Nombre de délégués en exercice : 68 Présents : 44 Votants : 51</p>	<p><i>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Commenailles sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.</i></p>
--	---

Délibération n° 2024-099

Objet : Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) 2023 : approbation

<p>ARLAY : Isabelle MAUBLANC (ayant reçu pouvoir de Christian BRUCHON- Arlay), Maryline LINARES BLETTERANS : Dominique MEAN (ayant reçu pouvoir de Stéphane LAMBERGER - Bletterans) BLOIS-SUR-SEILLE : Laurent BESANCON BOIS-DE-GAND : / BONNEFONTAINE : / CHAMPROUGIER : Jérémy PANOUILLOT CHAPELLE-VOLAND : Sylvie BONNIN CHÂTEAU-CHALON : Christian VUILLAUME CHAUMERGY : Joël MORNICO CHEMENOT : / CHENE-SEC : Pierre CHANOIS COMMENAILLES : Jean-Louis MAITRE, Jean-Philippe CLERC COSGES : Jean-Noël REBOUILLAT DESNES : Fabrice GRIMAUT DOMBLANS : Jérôme TOURNIER, Chrystel MEULLE, Roger BALLET FONTAINEBRUX : / FOULENAY : / FRANCHEVILLE : / FRONTENAY : Stéphane GLENADEL HAUTEROCHE : Daniel SEGUT (ayant reçu pouvoir de Yves MOUREY - Hauteroche) LA CHARME : / LA CHASSAGNE : Jean-Louis TROSSAT LA CHAUX-EN-BRESSE : Evelyne DIGONNAUX LADOYE-SUR-SEILLE : Jean-Pierre BEJEAN LA MARRE : Joël PAGET (ayant reçu pouvoir de Isabelle HUMBERT-Bonnefontaine) LARNAUD : David GUYOT</p>	<p>LAVIGNY : / LE LOUVEROT : René FANDEUX LE VERNOIS : Denis LEGRAND LE VILLEY : / LES DEUX FAYS : Arnaud RICHARD LES REPOTS : / LOMBARD : Sylvie FAUDOT MANTRY : / MENETRU-LE-VIGNOBLE : / MONTAIN : Marie-Odile MAINGUET (ayant reçu pouvoir de Eric CHAUVIN – Lavigny) NANCE : Pierre ROY NEVY-SUR-SEILLE : Gisèle GHELMA PASSENANS : Michel TROSSAT (ayant reçu pouvoir de Denis BACHELEY – Saint Lamain) PLAINOISEAU : Eddy LACROIX QUINTIGNY : Jean Paul MARTIN RECANOZ : / RELANS : Robert BAILLY RUFFEY-SUR-SEILLE : / RYE : Jean-Claude BOISSARD SAINT-LAMAIN : / SELLIERES : Hervé PERRODIN, Lilian BERTHAUD SERGENAUX : Jean BACHELEY SERGENON : Mathilde CYROT-LALUBIN TOULOUSE-LE-CHATEAU : Marie-Paule CLOSA VERS-SOUS-SELLIERES : / VILLEVIEUX : Pascal BOUVIER, Jean-Yves JOLY VINCENT-FROIDEVILLE : Alexandre MULAT VOITEUR : Gérard MOUILLARD (ayant reçu pouvoir de Corinne LINDA – Voiteur)</p>
---	---

TITULAIRES ABSENTS REPRÉSENTÉS : Christian BRUCHON (Arlay) ayant donné pouvoir à Stéphane LAMBERGER (Bletterans) ayant donné pouvoir à Dominique MEAN (Bletterans), Isabelle HUMBERT (Bonnefontaine) ayant donné pouvoir à Joël PAGET (La Marre), Yves MOUREZ (Hauteroche) ayant donné pouvoir à Daniel SEGUT (Hauteroche), Eric CHAUVIN (Lavigny) ayant donné pouvoir à Marie Odile MAINGUET (Montain), Denis BACHELEY (Saint-Lamain) ayant donné pouvoir à Michel TROSSAT (Passenans), Corinne LINDA (Voiteur) ayant donné pouvoir à Gérard MOUILLARD (Voiteur),

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS : Valérie FAIVRE (Bletterans), Nadia BONIN (Foulenay), Quentin PAROISSE (Fontainebrux), Pascal OUTHIER (Menétru-le-Vignoble),

TITULAIRES ABSENTS : Alexandre ADAM (Bletterans), Eric MONTUELLE (Bois-de-Gand), Serge GREVY (Chemenot), Johann ROSSET (Francheville), Christian NOIR (Hauteroche), Claude ROSAIN (La Charme), Sébastien GUICHARD (Le Villey), Didier JOUVENCEAU (Les Repôts), Jean-Paul GERDY (Mantry), Daniel JACQUOT (Recanoz), Emmanuel BILLET (Ruffey-sur-Seille), Jean-François MICHEL (Ruffey-sur-Seille), Jean-Louis BRULEBOIS (Vers-sous-Sellières).

Secrétaire de séance : Eddy LACROIX

Vu les statuts de la communauté de communes Bresse Haute Seille et notamment sa compétence supplémentaire « Service Public d'Assainissement Non Collectif » ;

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Ce rapport sera mis à disposition du public ;

Considérant le Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2023 ci-joint ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement du Territoire et Protection des Milieux Aquatiques en date du 12 septembre 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

-APPROUVE conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2023 ci-joint

-PREND NOTE que l'activité du SPANC Bresse Haute Seille, en 2023, concerne 4 497 installations et que la population desservie par le SPANC est d'environ 9 750 habitants ;

-PREND NOTE qu'en 2023, il a été réalisé :

- 91 visites de conception et d'implantation
- 89 visites de vérification pour donner suite à la réalisation de travaux
- 47 diagnostics de performance dans le cadre de ventes immobilières
- 1 162 visites périodique de bon fonctionnement et d'entretien
- 301 vidanges d'installations, soit environ 6.7% du parc ANC

-PRECISE qu'un exemplaire de ce rapport sera transmis à chacune des communes membre de la Communauté de communes Bresse Haute Seille.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme au registre

Transmise en préfecture le :

Exécutoire le :

Le Président,



Jean-Louis MAITRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE
BRESSE HAUTE SEILLE
1 place de la Mairie
39140 BLETTERANS
☎ 03.84.44.46.80

SPANC

Bresse Haute Seille

DE COMMUNES
COMMUNAUTÉ



RAPPORT ANNUEL

2023

PRIX | QUALITÉ | SERVICES

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public d'Assainissement Non Collectif au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport sera mis

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le 03/10/2024
ID : 039-200069615-20240924-2024_099-DE



Président de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille : M. Jean-Louis MAITRE
Vice-président, chargé de la commission Aménagement du territoire : M. Stéphane LAMBERGER

Membres titulaires de la Commission Aménagement du Territoire pour l'année 2023

:

Michel GRAPPIN (Arlay),
Pierre DUC (Blois-Sur-Seille)
Guillaume PICARD (Chapelle-Voland)
Aurélien SALVADORI (Château-Chalon)
Arnaud GUERIN (Commenailles)
Bernard ROBELIN (Cosges)
Didier THEVENET (Desnes)
Emmanuel RIZZI (Domblans)
Didier JACQUARD (Fontainebrux)
Thomas CANET puis GIRARD Marianne (Foulenay)
Lionel MONTGRAND (Frontenay)
Yves MOUREY (Hauteroche)
Charly HOUSER (La marre)
Bernard PLAITIN (Ladoye-sur-Seille)
David GUYOT (Larnaud)
Thierry MOUREZ (Lavigny)
Jean-Paul MOISSONNIER (Le Louverot)
Stéphanie JOBARD (Le Vernois)

Jean-Philippe BOURDY (Lombard)
Nicolas VALLET (Mantry)
Pascal HOUVILLE (Ménétru-Le-Vignoble)
Brigitte FERRY-DAESCHLER (Montain)
Pierre ROY (Nance)
Michel TROSSAT (Passenans)
Daniel BONDIER (Plainoiseau)
Fabrice HENRY (Quintigny)
Daniel DOLARD (Recanoz)
Nathalie GAGNEUX (Relans)
Jean-François MICHEL (Ruffey sur Seille)
Caroline ELISSEEFF (Saint-Lamain)
Bernard JOLY (Sellières)
Nelly GRIVET (Sergenaux)
Pascal CERESA (Sergenon)
Emmanuel CHALUMEAU (Villevieux)
Alexandre MULAT (Vincent-Froideville)
Sylvain POLTURAT (Voiteur)

Personnel du service :

Techniciens : Mme Emilie LEPRETRE et M. André VIONNET (depuis le 01/02/2023)

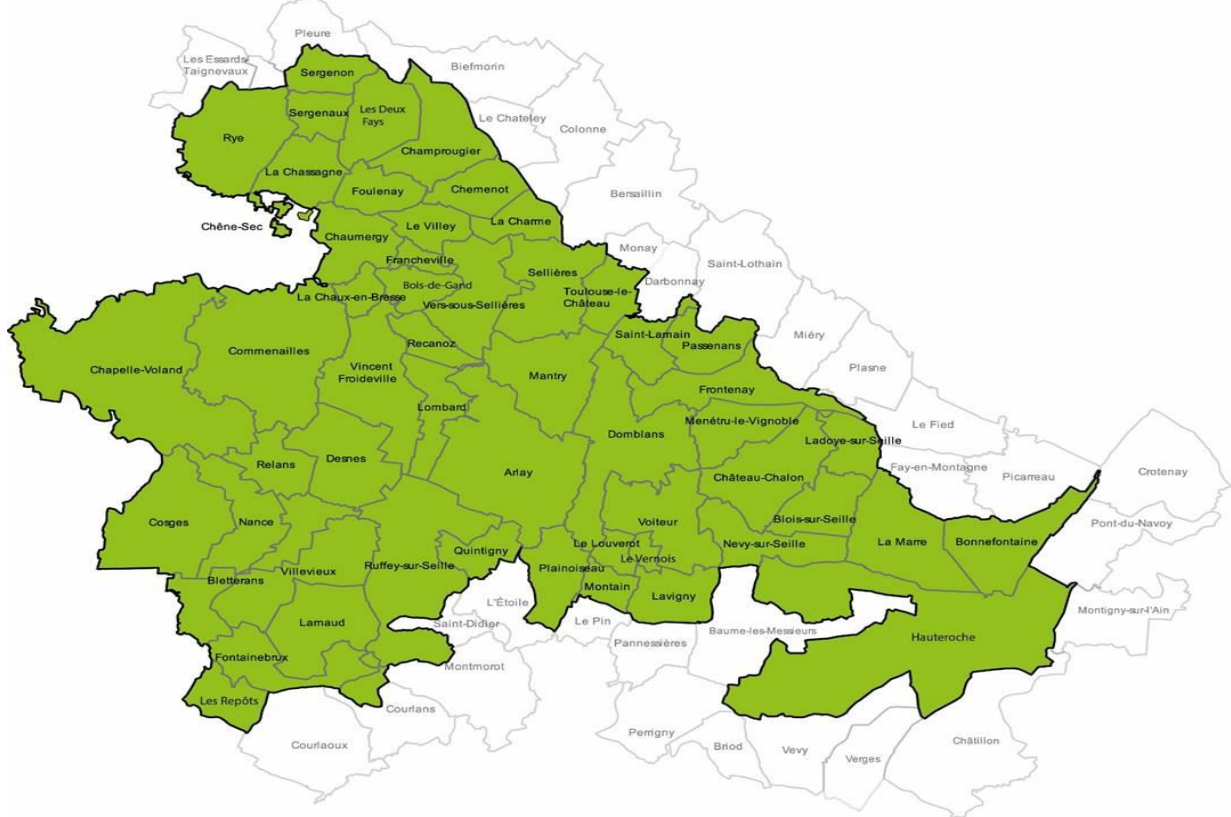
Assistante administrative : Mme Nathalie FAURE

Responsable : Mme Charlène BOIRET

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	3
1. SPANC BRESSE HAUTE SEILLE : MISSIONS ET ORGANISATION	4
1.1 LE PERSONNEL ET SES MISSIONS	4
1.2 LES COMMISSIONS AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (CAT)	5
2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	6
2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE SPANC	6
2.2 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE PAR LE SPANC (INDICATEUR DESCRIPTIF D 301.0).....	6
2.3 MODE DE GESTION DU SERVICE	6
2.4 PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	7
2.5 ACTIVITE DU SERVICE EN 2023.....	7
2.6 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (INDICATEUR DESCRIPTIF D 302.0)	10
3. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET RECETTES DU SERVICE.....	10
3.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	10
3.2 REDEVANCES	11
3.3 MODE DE FACTURATION DU SERVICE	11
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	11
TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (INDICATEUR DE PERFORMANCE P 301.3).....	11
5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	12
5.1 BUDGET DE L'EXERCICE 2023	12
5.2 BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2024	12

La Communauté de Communes Bresse Haute Seille est composée de 54 communes représentant environ 19500 habitants :



- | | | | |
|------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| Arlay | Domblans | Le Vernois | Relans |
| Bletterans | Fontainebrux | Le Villey | Ruffey Sur Seille |
| Blois-sur-Seille | Foulenay | Les Deux Fays | Rye |
| Bois de Gand | Francheville | Les Repôts | Saint-Lamain |
| Bonnefontaine | Frontenay | Lombard | Sellières |
| Champrougier | Hauteroche | Mantry | Sergenaux |
| Chapelle Voland | La Charme | Menetru le Vignoble | Sergenon |
| Château-Chalon | La Chassagne | Montain | Toulouse le Château |
| Chaumergy | La Chaux en Bresse | Nance | Vers sous Sellières |
| Chemenot | Ladoye-sur-Seille | Nevy-sur-Seille | Villevieux |
| Chêne sec | La Marre | Passenans | Vincent-Froideville |
| Commenailles | Larnaud | Plainoiseau | Voiteur |
| Cosges | Lavigny | Quintigny | |
| Desnes | Le Louverot | Recanoz | |

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ensemble du territoire a une gouvernance commune en régie permettant une harmonisation des pratiques.

Gestionnaire	Nombre d'installations	Gouvernance
SPANC	4497	Régie et prestation

1. SPANC Bresse Haute Seille : missions et organisation

La mission principale du SPANC réside dans la gestion des installations d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes pour les habitations existantes et nouvelles non raccordées à un réseau d'assainissement collectif.

1.1 Le personnel et ses missions

Le SPANC dispose de trois agents (2,4 ETP - Equivalents Temps Plein) intervenant dans toutes les communes ne relevant pas de l'assainissement collectif. Les missions principales sont :

- ✓ L'instruction et le suivi administratif des dossiers lors des demandes d'urbanisme,
- ✓ La validation technique de la conception et de la réalisation des installations neuves ou réhabilitées (remises aux normes),
- ✓ Les relations avec les acteurs que sont les communes, les services instructeurs d'urbanisme, les notaires, les entreprises, les agences immobilières,
- ✓ Le diagnostic et l'inventaire des ouvrages d'assainissement existants,
- ✓ Le diagnostic des ouvrages existants dans le cadre des ventes immobilières,
- ✓ La vérification périodique du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement,
- ✓ Le conseil aux usagers en amont de tout projet ou réflexion faisant appel au traitement des eaux usées domestiques et/ou assimilées,
- ✓ La rédaction des rapports de visite des installations,
- ✓ La rédaction de courriers divers.

Le SPANC dispose également d'une assistante administrative à 1 ETP assurant les missions suivantes :

- ✓ L'accueil téléphonique (voir physique) du SPANC pour réponses à l'utilisateur sur les :
 - Démarches administrative – circuit – délais – constitution du dossier,
 - Généralités techniques de 1^{er} niveau (points de vigilances, solutions aux problèmes les plus récurrents, etc.),
 - Missions du SPANC,
 - Droits et obligations des usagers en ANC,
 - Coût des redevances et modalités de facturations (quand, sous quelle forme, etc.),
- ✓ L'enregistrement et le suivi des courriers du SPANC,
- ✓ L'ouverture des dossiers à traiter par le SPANC dans la base de données informatique,
- ✓ La planification des visites périodiques de bon fonctionnement variables selon chaque installation et la mise à jour hebdomadaire des plannings des techniciens,
- ✓ La gestion de l'organisation des campagnes de vidanges chez les usagers en lien avec le prestataire (vidangeur),
- ✓ L'organisation, gestion et agencement des archives du SPANC,
- ✓ Le suivi des facturations et l'émission de titres.

1.2 La Commission Aménagement du Territoire (CAT)

Le SPANC est sous tutelle de la Commission Aménagement du Territoire (CAT) qui propose stratégie et politique en matière d'ANC auprès des usagers avant validation par le Bureau et Conseil Communautaire.

La commission s'est réunie 5 fois en 2023.

Au titre de la mission SPANC, la commission a travaillé les points suivants :

Commission du 18/01/2023

- Bilan de clôture sur l'exercice financier 2022
- Outil de suivi financier 2023
- Suivi RH : Recrutement à venir
- Marché de prestation « contrôle des ANC » - Présentation de l'analyse des offres.
- Simulations d'activité & financière 2023

Commission du 27/03/2023

- Suivi d'activité & financier du 1^{er} trimestre 2023
- Campagnes de Visites de Bon Fonctionnement (VBF) : Communes en cours et prévisionnel 2023
- Dossiers / réflexions en cours :
 - Coût de l'envoi en A/R de la majoration de redevance

Commission du 07/06/2023

- Suivi d'activité & financier mars / avril / mai
- Modification du règlement de service
- Tarif contre-visite et tarif rendez-vous non honoré

Commission du 05/09/2023

- Suivi d'activité & financier juin / juillet / août
- Marché de vidange
- Approbation du Rapport Prix Qualité Service (RPQS) 2022

Commission du 09/11/2023

- Suivi d'activité & financier septembre - octobre
- Point sur les objectifs - budget 2023
- Préparation budgétaire 2024

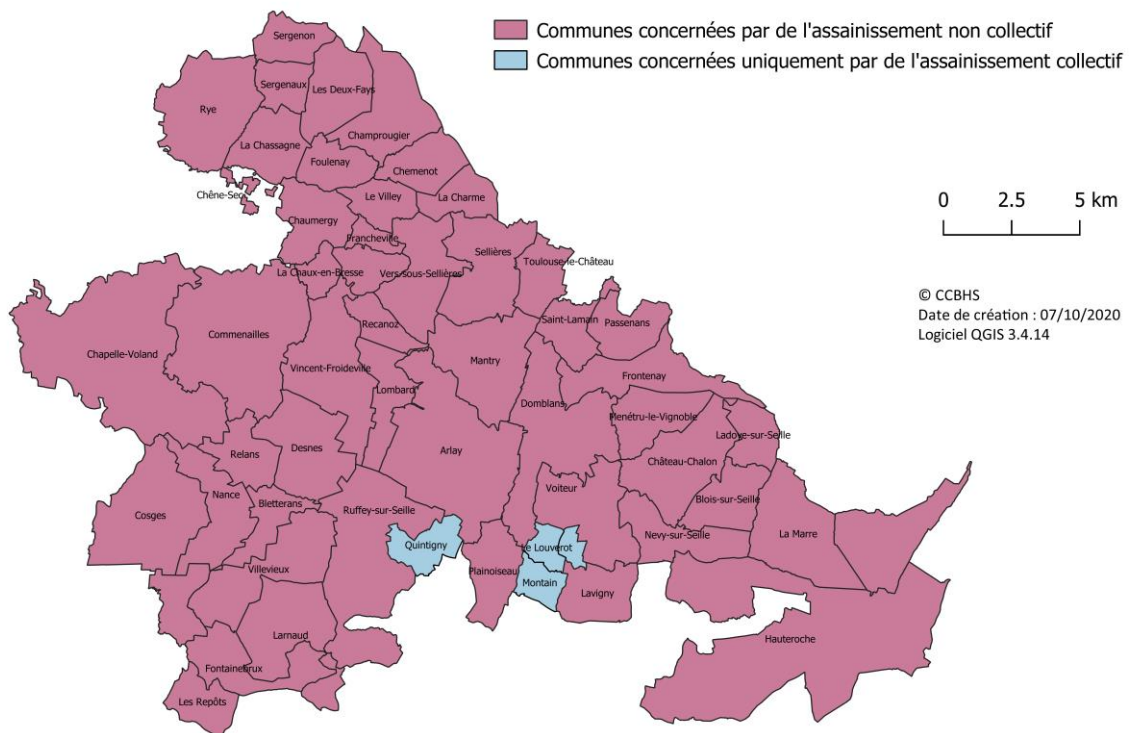
2. Caractéristiques techniques du service

2.1 Organisation administrative du service SPANC

Les techniciens du SPANC interviennent sur 50 des 54 communes du territoire intercommunal (voir carte page 3). 4 communes sont 100% en assainissement collectif : Le Louverot, Le Vernois, Montain et Quintigny.



Territoire d'intervention du SPANC



2.2 Estimation de la population desservie par le SPANC (indicateur descriptif D 301.0)

L'activité du SPANC Bresse Haute Seille concerne 4497 installations d'assainissement non collectif.

La population desservie par le SPANC est d'environ 9 135 habitants, soit 1 habitant sur 2 (*source INSEE : 2,17 habitants par foyer en 2020*).

2.3 Mode de gestion du service

Le service est géré en régie directe et en prestation de service pour les missions obligatoires et également en prestation de service pour la mission facultative.

2.4 Prestations assurées dans le cadre du service

Le service assure les missions obligatoires suivantes :

- ✓ Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées,
- ✓ Le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes,
- ✓ Le diagnostic immobilier en cas de vente.

Le service assure en plus une mission facultative :

- ✓ L'entretien des ouvrages de prétraitement (vidanges) par un prestataire agréé (Husson Assainissements). Cette mission est régie par un marché public d'une durée d'un an renouvelable.

Durant l'année 2023, l'entreprise HUSSON a réalisé 301 vidanges d'installations d'ANC (+ 91.72% par rapport à 2022) soit environ 6,7% du parc ANC.

Le volume total de matière de vidange retraitée représente +/- de 610 m³ (+ 69% par rapport à 2022).

70 journées de vidanges ont été réalisées en 2023, soit en moyenne 4,3 installations vidangées par cession programmée.

2.5 Activité du service en 2023

L'activité du SPANC porte sur les missions obligatoires telles que :

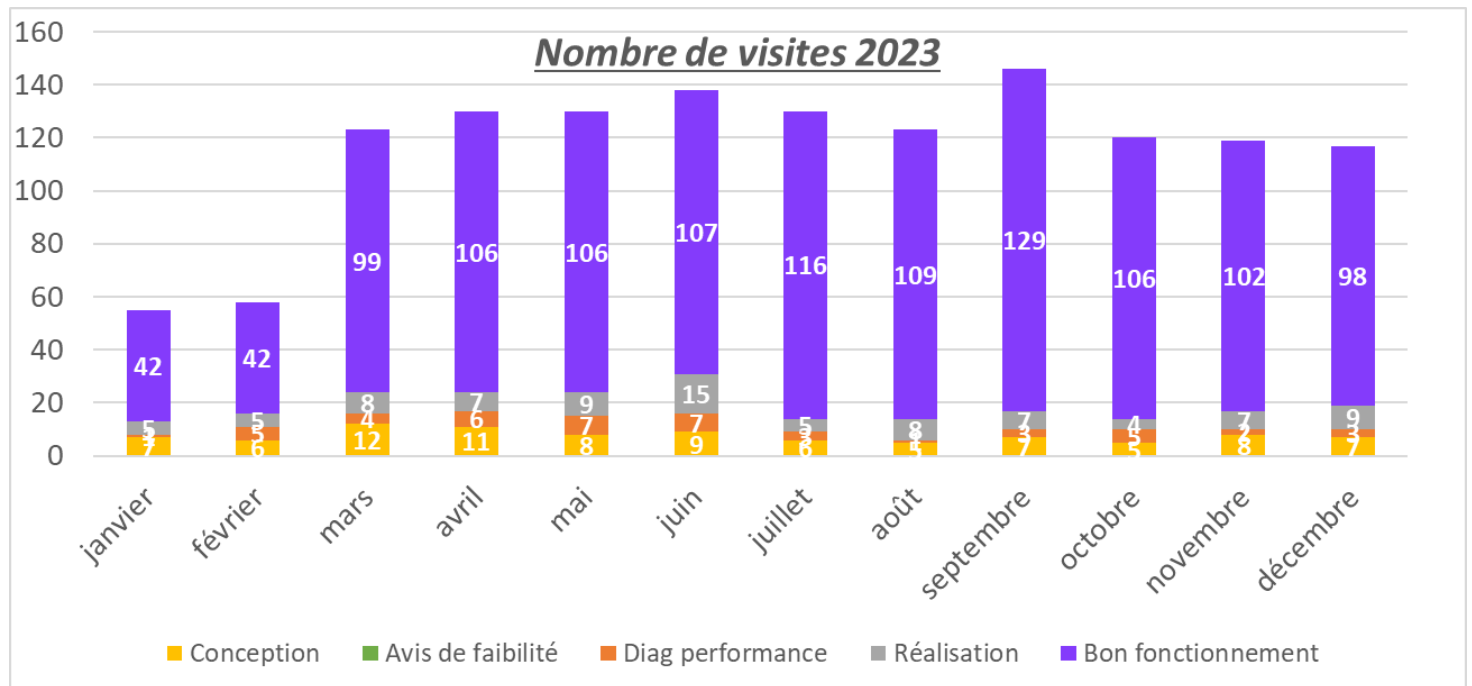
- ✓ Le contrôle de conception et d'implantation en amont de tout projet en ANC lors de constructions neuves ou réhabilitées,
- ✓ Le contrôle de réalisation et de bonne exécution des travaux visant à vérifier la mise en œuvre et le respect des règles de l'art selon l'arrêté ministériel pour chaque ouvrage d'ANC conçu,
- ✓ Les visites périodiques de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes,
- ✓ Le diagnostic performance en cas de vente immobilière et d'un contrôle antérieur du SPANC > à 3 ans.

Le nombre total de visites tout type de contrôles confondus s'élèvent à 1389.



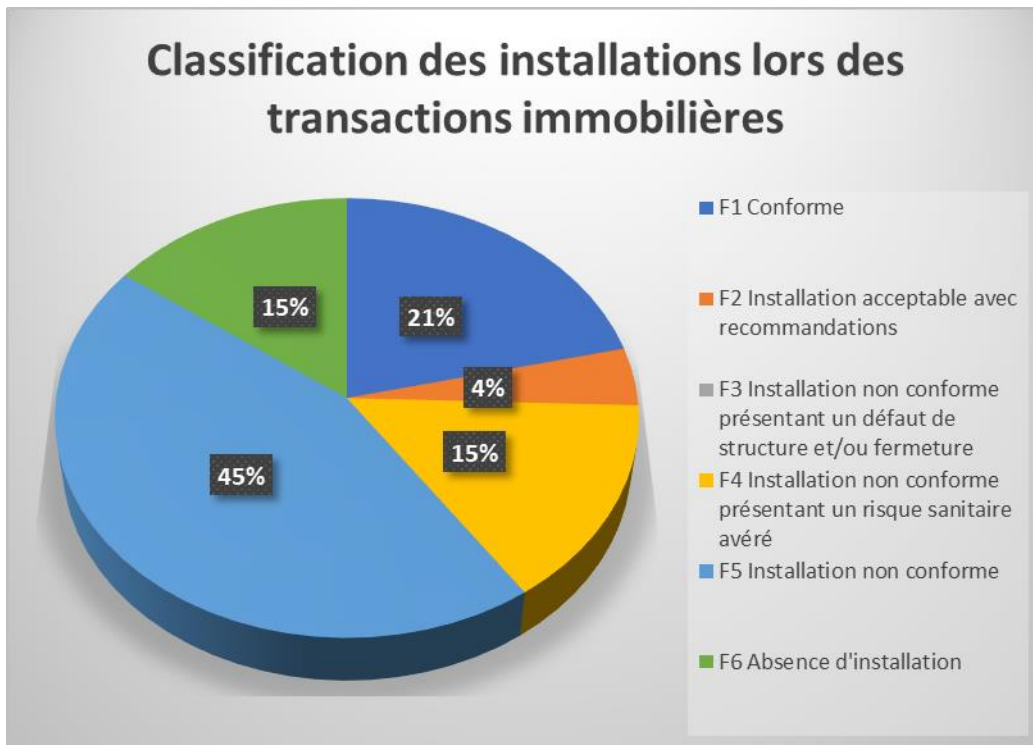
Ainsi, la répartition des visites du SPANC en 2023 est la suivante :

Mois	Conception	Avis de faiblesse	Diag performance	Réalisation	Bon fonctionnement				Nombre total de visites mensuelle réalisées
					Régie		Presta	Total VBF	
					120	160 €	160 €		
janvier	7		1	5	8	34	0	42	55
février	6		5	5	21	21	0	42	58
mars	12		4	8	27	13	59	99	123
avril	11		6	7	42	7	57	106	130
mai	8		7	9	16	32	58	106	130
juin	9		7	15	23	35	49	107	138
juillet	6		3	5	71	9	36	116	130
août	5		1	8	37	22	50	109	123
septembre	7		3	7	52	25	52	129	146
octobre	5		5	4	23	53	30	106	120
novembre	8		2	7	7	53	42	102	119
décembre	7		3	9	6	48	44	98	117
Total	91	0	47	89	333	352	477	1162	1389



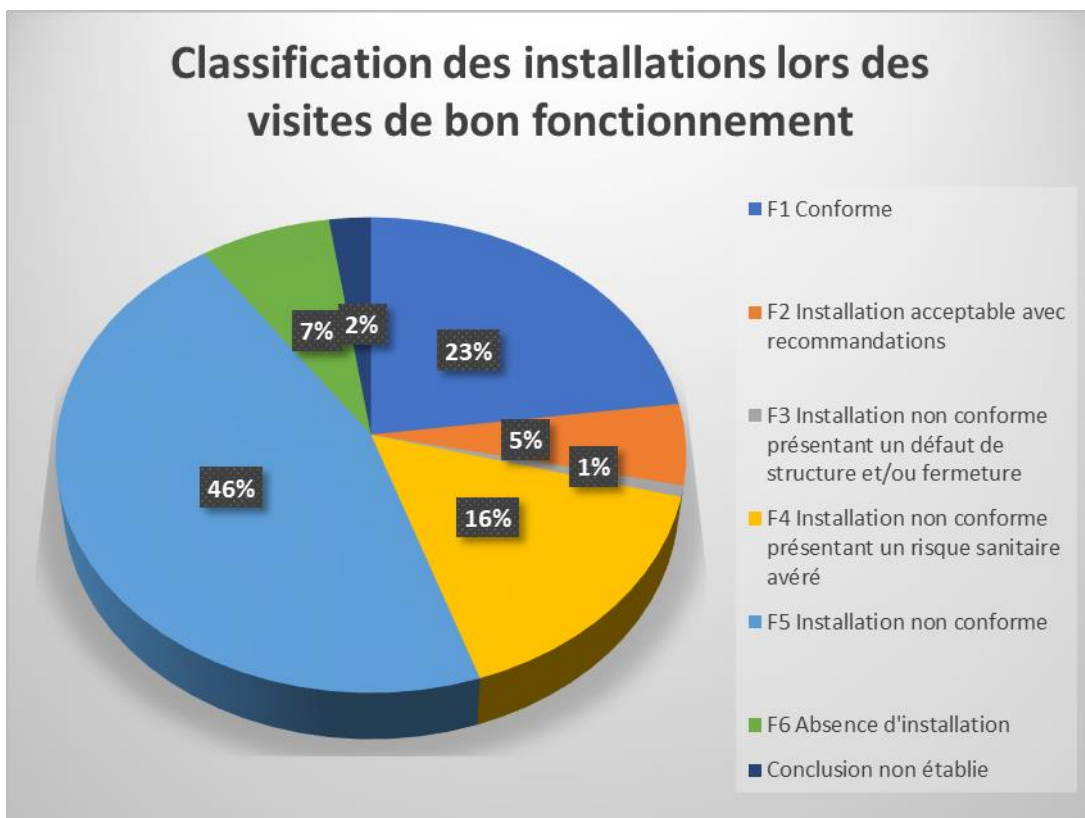
47 diagnostics performances dans le cadre de ventes immobilières ont eu lieu en 2023.

Voici la répartition par type d'avis émit pour ces visites :



Les campagnes de visites périodiques de bon fonctionnement se sont poursuivies au cours de l'année 2023.

Ainsi, 1162 visites ont été réalisées répartis par type d'avis comme suit :



2.6 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D 302.0)

		Action effective en totalité	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	20	0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	Oui	20	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	Oui	30	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	Oui	30	30
B. – Éléments facultatifs du SPANC : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	10	10
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	Non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	Non	10	0
TOTAL			140	90

3. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

3.1 Fixation des tarifs en vigueur

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sur le territoire de la Communauté de communes Bresse Haute Seille, sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
2023-109	Fixation des redevances de visites
2023-109	Fixation des redevances de vidange

Le service est-il assujetti à la TVA ? Oui Non

3.2 Redevances

Tableau d'attribution de la redevance ANC (adopté par délibération le 27/05/2021)

Nature du contrôle	Coût en € TTC
Visite de bon fonctionnement et de l'entretien	160
Contrôle de conception et d'implantation	250
Contrôle de réalisation	200
Diagnostic performance	250

3.3 Mode de facturation du service

La communauté de communes a facturé le service aux usagers concernés via des titres de recette recouverts par la Trésorerie de Poligny (39).

4. Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P 301.3)

Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant celui du 2 mai 2007 : le rapport exprimé en pourcentage, entre :

- Le nombre d'installations déclarées conformes, suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté,
- Le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

L'indicateur de conformité est ainsi :

Grille d'évaluation pour définir la conformité : arrêté du 27/04/12 applicable depuis le 01/07/12

	2023
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	913
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	4359
Taux de conformité [%]	20,9 %
Indice de fiabilité de la donnée (Note sur 5)	3

5. Financement des investissements

Le SPANC est géré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

- ✓ Plan comptable M49 et application des principes généraux du droit budgétaire,
- ✓ Le financement du service est assuré principalement par les redevances versées par les usagers,
- ✓ Le budget doit être équilibré.

5.1 Budget de l'exercice 2023

Le tableau ci-face fait apparaître, en résumé, les écritures budgétaires au cours de l'exercice 2023 :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	301 650 €	183 577 €
Dépenses	301 650 €	183 577 €

5.2 Budget prévisionnel de l'exercice 2024

Le tableau ci-face fait apparaître les écritures budgétaires prévues au cours de l'exercice 2024 :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	306 410 €	187 051 €
Dépenses	306 410 €	180 000 €

Le Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire,

M. Stéphane LAMBERGER